

## Monique BONNEFOUS

---

**Objet:** Appel à Projet Expérimentation Incitation Prescription Biosimilaires / ADALIMUMAB  
**Pièces jointes:** Arrêté du 12.02.19 Expérimentation Incitation Prescription Biosimilaires Article 51.pdf; Biosimilaires appel à projet Humira V6.docx

**De :** ARS-OC-DOSA-GDR

**Envoyé :** lundi 18 février 2019 15:00

**Objet :** Appel à Projet Expérimentation Incitation Prescription Biosimilaires / ADALIMUMAB

**Importance :** Haute

Messieurs les Directeurs Généraux,  
Mesdames, Messieurs les Directeurs,

Vous trouverez ci-joint l'arrêté du 12 février 2019 relatif à l'expérimentation pour l'incitation à la prescription hospitalière de médicaments biologiques similaires délivrés en ville.

Cet arrêté étend l'expérimentation initiale portant sur les groupes étanercept et insuline glargine au groupe ADALIMUMAB (spécialité de référence Humira®), publie un nouveau cahier des charges intégrant les spécificités liées à l'ADALIMUMAB et lance un appel à projets pour sélectionner les établissements qui participeront à l'expérimentation sur le groupe ADALIMUMAB.

Le cahier des charges et l'appel à projet relatifs à cette expérimentation nationale précisent notamment que :

- Tout type d'établissement de santé est potentiellement éligible à cette expérimentation : publics, privés, privés à but non lucratifs,
- Quarante établissements au maximum pourront participer à l'expérimentation pour le groupe ADALIMUMAB à l'échelle nationale,
- Les établissements choisis pour l'expérimentation initiale sur les groupes étanercept et insuline glargine peuvent à nouveau candidater. Le fait d'avoir été sélectionné ou non précédemment ne sera pas pris en compte.
- Les établissements intéressés sont invités à compléter le dossier de candidature (annexe 1 de l'appel à projet) et à le retourner avant le 20 mars 2019 à leur ARS.

Ainsi, nous remercions les établissements souhaitant soumettre leur candidature à cette expérimentation à adresser le dossier de candidature complété (annexe 1 de l'appel à projet ci-joint en format Word) avant le 20 mars 2019 à l'adresse mail : [ars-oc-dosa-gdr@ars.sante.fr](mailto:ars-oc-dosa-gdr@ars.sante.fr) , avec copie [ars-oc-art51@ars.sante.fr](mailto:ars-oc-art51@ars.sante.fr) et [dss-sd1c@sante.gouv.fr](mailto:dss-sd1c@sante.gouv.fr) .

L'ensemble des documents relatifs à cette expérimentation, sera prochainement mis à jour sur le site internet du Ministère de la santé : <http://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/parcours-des-patients-et-des-usagers/article-51-10918/article/appels-a-projets-nationaux>.

Nous restons disponibles pour toutes questions complémentaires.

Cordialement,

**P/O Mathieu ROY**

Responsable de l'Unité efficience

**Bénédicte STÉPHAN**

Pharmacien

Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie | Pôle Soins Hospitaliers | Unité Efficience

04 67 07 22 52 | [benedicte.stephan@ars.sante.fr](mailto:benedicte.stephan@ars.sante.fr)

---

●● **Agence Régionale de Santé Occitanie**

26-28 Parc club du Millénaire | 1 025, rue Henri Becquerel | CS 30001 | 34067 Montpellier Cedex 2

[www.ars.occitanie.sante.fr](http://www.ars.occitanie.sante.fr)

---

Les ministères sociaux agissent pour un développement durable.

Préservons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !